

# FÉDÉRATION DE RUSSIE

**Déclaration du Gouverneur suppléant représentant la Fédération de Russie  
à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
S.A. Stortchak**

*Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs*

*7-8 octobre 2020*

Chère Madame Calviño, Présidente du Conseil des gouverneurs, chers collègues gouverneurs et gouverneurs suppléants, chers administrateurs, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de vous saluer au nom de la Fédération de Russie – l'un des plus importants actionnaires de la Banque et, dans un passé relativement récent, son plus grand pays d'opérations, dans une large mesure déterminant pour sa stabilité financière.

Participer avec les moyens qui sont les siens à la lutte contre les conséquences de la COVID-19 est sans conteste la grande priorité stratégique pour la BERD, à l'exclusion de toute autre. L'ensemble des ressources et des capacités doivent être engagées, même si la nécessité de prendre des décisions en s'appuyant sur les technologies informatiques génère des difficultés. La direction parvient globalement à relever ce défi, allouant des ressources supplémentaires à ses clients systématiquement fiables et prometteurs, accordant délais et restructurations, contribuant à la fiabilité des infrastructures matérielles et sociales des pays d'opérations. Toutes ces initiatives sont absolument cruciales et urgentes et répondent, bien entendu, aux attentes et aux besoins des économies des pays d'opérations.

Toutefois, ces actions louables de la Banque ne peuvent pas faire oublier un certain « biais » dans la répartition des moyens, au profit des grandes économies les plus développées de la région d'opérations. Nous souhaitons qu'à l'avenir la BERD oriente davantage son action contre la crise au soutien des actionnaires plus vulnérables, qui n'ont pas la possibilité de bénéficier de financements extérieurs à des conditions comparables à celles proposées par la Banque. Nous souhaitons également que la Banque mette fin à la pratique consistant à consacrer des ressources massives au

soutien d'institutions financières de la zone euro et d'entreprises publiques du secteur des infrastructures, qui, à notre avis, peuvent trouver sur les marchés financiers les capitaux dont elles ont besoin à des conditions très avantageuses.

La pandémie et la crise qu'elle a provoquée constituent fondamentalement le nouvel environnement opérationnel de la Banque. Il conviendrait dans ces conditions d'oublier toute une série de stéréotypes qui affectent les opérations de prêt et les autres activités de la BERD. Ainsi, la Russie s'est vu refuser toute solidarité. Un actionnaire majeur a été exclu du programme de lutte contre la crise au nom de considérations géopolitiques totalement hors de propos, comme si la COVID-19 connaissait les frontières. Nous supposons que la direction et le Conseil d'administration sont pleinement conscients de la responsabilité qui est la leur envers les générations futures : la mission de la Banque consiste à construire des ponts, et non à agrandir les fossés qui séparent les économies et les peuples.

Malheureusement, la question d'un retour de la BERD en Russie est soigneusement éludée dans les documents stratégiques de la Banque. Nous considérons pourtant comme irrationnelle la tactique consistant à éviter d'aborder la question d'un positionnement futur de la Banque dans la plus importante économie de sa région d'opérations, si l'on raisonne logiquement et selon les principes d'une gestion saine. Le blocage des opérations en Russie se fait au détriment direct des intérêts financiers de la BERD et de sa stabilité. La « gouvernance politique » anti-russe porte atteinte aux intérêts sur le long terme (et notamment aux intérêts politiques) de la Banque, du fait, notamment, de l'« érosion » qualitative de son portefeuille de prêts.

Reconnaissant la rapidité de la réaction de la BERD face à la crise, nous insistons sur l'importance tout aussi cruciale de ne pas perdre de vue l'après-COVID-19, qui, selon nous, exigera de la Banque qu'elle continue de s'acquitter de sa mission première, en la développant : contribuer aux réformes des marchés, soutenir les privatisations, apporter une aide technique et dialoguer avec les autorités des pays d'opérations sur les questions concernant les politiques publiques et les réformes structurelles. La crise actuelle montre que la mission de la BERD est loin d'être

terminée. Il existe d'importants besoins en matière de renforcement de l'action dans les domaines cités, en partie dans le secteur de la santé.

Il est remarquable que les grands thèmes transversaux de la prochaine période de planification soient 1) le soutien à la transition vers une économie « verte », 2) la promotion de l'égalité des chances et 3) l'accélération de la numérisation. Il est difficile de ne pas être d'accord avec ces orientations. Elles sont, au fond, universelles et considérées comme des priorités du développement non seulement par la BERD, mais également par ses pays actionnaires. Nous soutenons sans réserve le renforcement de la responsabilité de la BERD en matière de respect des principes « verts » dans le cadre de ses activités, tel que le prévoit la nouvelle stratégie. La position de la Russie est fondée sur son engagement résolu, au niveau national, en faveur des objectifs climatiques mondiaux.

Nous aimerions néanmoins mettre en garde la Banque contre toute démarche dogmatique et toutes velléités d'imposer au marché et aux pays d'opérations des décisions et des montages financiers qui soit ne sont pas réalistes dans un contexte donné, soit ne sont adaptés qu'à des pays développés. Citons, à titre d'exemples de telles décisions, les restrictions en matière de soutien au financement de projets houillers ou encore la proposition de taxe sur les hydrocarbures applicable aux livraisons vers les pays de l'Union européenne. La BERD est tenue de s'acquitter de son mandat dans son intégralité, sans remplacer par une « feuille de route verte » les tâches qui sont les siennes. En outre, la manière dont les « ambitions » écologiques de la BERD s'accordent avec son mandat politique reste pour nous une question en suspens. La Banque peut-elle, en excluant délibérément de son mandat opérationnel certains territoires ou certains secteurs, s'acquitter correctement de la mission écologique annoncée ? Les défis climatiques universels reconnaissent-ils les frontières et les barrières géopolitiques ?

Nous appréhendons de la même manière les perspectives d'élargissement du mandat de la BERD sur le continent africain, à des pays d'Afrique subsaharienne. Si le désir de nos collègues européens de développer la présence de la Banque en Afrique dans le contexte politique actuel est compréhensible et justifiable, l'argumentation est

loin d'être pertinente lorsqu'elle concerne les activités opérationnelles de la BERD. Celle-ci ne possède pas les compétences indispensables pour garantir que le principe d'additionnalité serait respecté si elle investissait dans les territoires envisagés. Le détour par l'Afrique peut s'avérer peu judicieux, étant donné la présence dans la région d'importantes institutions de développement (internationales et nationales), qui connaissent bien la réalité sur place et ont une expérience avérée du terrain. Il serait préférable de s'intéresser, entre autres, au cofinancement, qui implique des décisions moins révolutionnaires, ainsi qu'à une éventuelle participation de la BERD à l'initiative « Compact with Africa » du G20.

Concernant l'application par la Banque de son mandat, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les fournisseurs et les soumissionnaires de tous les pays actionnaires aient accès de façon équilibrée et transparente aux appels d'offres lancés dans le cadre des projets susceptibles d'être financés par la BERD. On comprendra que, du point de vue des clients de la Banque, les restrictions imposées à titre de sanctions ou autres ne sont guère acceptables. Pour des raisons évidentes, nous suivons attentivement les statistiques et les résultats des appels d'offres et nous estimons que la Banque doit impérativement prendre des mesures supplémentaires pour que les soumissionnaires qui les remportent donnent une image plus représentative et plus équilibrée, en termes de pays d'origine.

À mesure que nous entrerons dans la phase de la reprise économique conformément à l'actuelle feuille de route, la question de la gradation des pays d'opérations les plus avancés va de nouveau se poser. Les actionnaires débattent depuis des années de la nécessité de donner une impulsion à ce processus, mais rien ne bouge.

Nous soutenons la position de ceux de nos collègues qui estiment que la gradation doit être un processus volontaire et piloté par le pays actionnaire lui-même. N'oublions pas, cependant, la dimension politique et stratégique de ce processus. La gradation est à la fois une réussite pour la Banque et l'économie concernée, et le signe du respect du mandat de notre institution par tous les participants au processus.

On ne peut que saluer la volonté de promouvoir le développement technologique dans les activités de la Banque liées aux projets. Il faut néanmoins éviter, ici comme

ailleurs, d'être prisonnier d'une trop grande dépendance à l'égard du numérique, qui n'est pas toujours souhaitable. Nous savons bien que la grande qualité de la Banque a toujours été son aptitude à travailler sur place et à être attentive aux questions de ses clients. Nous souhaitons que les activités relatives aux projets numériques occupent la place qui leur revient parmi l'éventail de produits de la Banque et servent les intérêts des pays d'opérations.

Le Conseil des gouverneurs va élire demain le nouveau/la nouvelle Président(e) de la BERD, qui devra diriger l'institution pendant l'après-COVID, c'est-à-dire résoudre des problèmes auxquels ses prédécesseurs n'ont pas été confrontés. Tous les candidats ont présenté leur vision de l'avenir de la Banque. Leurs programmes contiennent beaucoup de choses importantes et intéressantes. Mais il manque à notre avis un élément essentiel : comment les candidats envisagent-ils leur avenir après leur passage à la tête de la Banque ?

C'est une question que nous devons aborder dans le cadre de cette Assemblée annuelle, dans la mesure où nous avons appris que le Président sortant de la BERD s'est vu confier, dans des conditions que nous ignorons, d'importantes responsabilités gouvernementales par des pays d'opérations dans lesquels la Banque a été particulièrement active ces dernières années. Une telle « coïncidence » peut certes être fortuite. Les mérites de M. Chakrabarti sont connus et appréciés des actionnaires. Il aurait cependant été anormal de ne pas relever cette situation. Le Conseil d'administration doit manifestement apporter les précisions nécessaires dans les documents qui régissent les relations entre la Banque et son/sa Président(e) dans ce domaine.

J'aimerais, pour conclure, adresser à la Banque et à sa nouvelle présidence tous mes vœux de succès dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et la résolution de tous les problèmes qu'implique une telle tâche.